



Communiqué de presse, 17 février 2021

## Concours Général Agricole 2021 : 32 agriculteurs en lice pour la finale nationale du concours des pratiques agro-écologiques

**Le Concours des Pratiques Agro-écologiques récompense chaque année les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques agricoles leur permettant de tirer profit de leur activité de production tout en apportant une contribution active à la préservation écologique des territoires.**

**Dans un contexte de pandémie et de report du Salon International de l'Agriculture, ce sera une édition unique du Concours Général Agricole (CGA), qui récompensera cette année l'excellence des pratiques agro-écologiques des agriculteurs et des éleveurs. La finale du Concours des Pratiques Agro-écologiques est prévue mi-mai 2021 à Paris, à l'occasion de la Semaine de l'Agriculture Française.**

**Découvrez les lauréats territoriaux en lice pour la remise des prix nationale.**

Les dernières visites des parcelles de jury se sont terminées en décembre 2020 pour sélectionner les lauréats. Nous dévoilons aujourd'hui les lauréats territoriaux qui vont concourir à la remise de prix nationale prévue mi-mai 2021, dans les deux catégories du concours :

- **“Agroforesterie”, nouvelle catégorie du Concours des Pratiques Agro-écologiques depuis 2020 :** évaluation des systèmes associant arbres et agriculture, mis en place ou gérés par les agriculteurs, et de leur capacité à valoriser l'écosystème issu de cette association en termes économiques, sociaux et environnementaux.  
**58 agriculteurs et éleveurs, présents sur 10 territoires, ont présenté leur candidature pour cette 2ème édition :** Pays Charolais-Brionnais en Saône et Loire (Bourgogne Franche-Comté), territoire Outre-forêt en Alsace (Grand Est), PNR Caps et Marais d'Opale, territoire Santerre dans la Somme (Hauts de France), départements de l'Eure (Normandie), Charente-Maritime (Nouvelle Aquitaine), PNR des Pyrénées catalanes (Occitanie), Vaucluse (PACA), Vendée et Loire Atlantique (Pays de la Loire), territoire du Pays de Gâtine/Haut Val de Sèvre (Nouvelle-Aquitaine).
- **“Prairies & Parcours”, concours organisé depuis 2014 :** évaluation des pratiques agro-écologiques mises en œuvre par les éleveurs sur leurs prairies dites fleuries, non semées, de fauche ou de pâture et leur contribution à l'alimentation de leur troupeau.  
**Plus de 80 agriculteurs et éleveurs, présents sur 21 territoires, ont candidaté pour cette édition,** malgré les conditions sanitaires qui ont pu rendre difficile l'organisation, en différents contextes: en zones humides, zones montagneuses, en plaine... sur l'ensemble de la France : Hautes vallées de l'Ougeotte et de la Gourgeonne, Bresse Jurassienne, Prairies de fauche des étangs du Malsaucy (Bourgogne Franche-Comté), AOP Saint-Nectaire, Beaujolais vert, La Montagne Bourbonnaise, Parc

naturel régional du Queyras, Val de Saône – Ain, (Auvergne Rhône-Alpes), 'Confluence Moselle Moselotte', Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain (Grand Est), Baie de Somme - Plaine Maritime Picarde, Pays de Stenay et du Val Dunois, Moyenne Vallée de la Somme (Hauts de France), Basses vallées de la Vienne et de l'Indre, Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé (Centre Val de Loire), Parc naturel régional des boucles de la Seine normande - Marais Vernier et Risle maritime (Normandie), Montagne du Pays Basque (Nouvelle Aquitaine), Coteaux de Lasseube, Grand Pic Saint Loup, Plateau de l'Aubrac (Occitanie).

**Antoine Ponton, éleveur en Mayenne et lauréat local du concours en 2020 :**

*“Le concours nous permet de montrer une autre façon de produire, sur des exploitations qui restent tout à fait rentables”*

**Sébastien Blache, agriculteur dans la Drôme et lauréat local en 2020 :**

*“On ne réconcilie pas agriculture et environnement ; les deux vont déjà si bien ensemble”*

>> Découvrez en vidéo : [Qu'est-ce que le Concours des Pratiques Agro-écologiques ?](#)

## Agroforesterie : redonner leur place aux arbres et aux haies dans l'espace agricole

**Co-piloté par les Chambres d'agriculture France (APCA) et l'Afac-Agroforesteries en coordination avec les membres du Comité d'orientation, ce concours vise à mettre en lumière les agriculteurs ayant préservé ou réintroduit les arbres sur leur exploitation agricole en les intégrant pleinement à leurs pratiques agricoles.**

Haies, alignements d'arbres, prés-vergers, bois pâturés ou cultivés, arbres isolés, alignements d'arbres intra-parcellaires... l'agroforesterie prend diverses formes selon les climats et les territoires.

En plus de contribuer à la beauté des paysages français, les arbres et les haies, associés aux cultures agricoles ou à l'élevage, offrent de nombreux avantages :

- écologiques : préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion des sols, atténuation du changement climatique...
- agronomiques : augmentation de la fertilité et donc de la productivité des surfaces, abris et nourritures pour le bétail, augmentation du confort des animaux d'élevage et des agriculteurs, production de fourrage, remplacement de la paille (plus chère) pour la litière...
- mais aussi économiques : l'agroforesterie peut offrir un complément de revenu direct pour les paysans. Les arbres constituent un excellent capital sur pied, qui donne de la valeur à l'exploitation : ils fournissent une biomasse que l'agriculteur peut valoriser. De nouvelles filières et emplois se développent ainsi à l'échelle locale, tels que la filière bois-énergie, pour laquelle les agriculteurs ont un rôle à jouer en fournissant du bois d'origine locale issu des arbres qu'ils entretiennent sur leur exploitation.

L'agroforesterie est donc de plus en plus attractive économiquement et écologiquement pour les agriculteurs. En modélisant la transition écologique et énergétique, les scénarios prospectifs [Afterres2050 et Négawatt](#) ont d'ailleurs placé l'arbre champêtre et la haie comme un facteur clé de réussite. <https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2017-2050>

Le gouvernement a également fait la place belle à l'agroforesterie en intégrant à son plan de relance une mesure **« Plantons des haies »**, annoncée en septembre 2020 par L'Élysée. Ce programme a pour objectif d'aider les agriculteurs qui le souhaitent à planter des haies en bordure de parcelles et des arbres en alignements intraparcéllaires. L'objectif de la mesure est de parvenir à la plantation de 7000 km de haies sur la période 2021-2022. Elle bénéficiera d'un budget de 50 millions d'euros.

*Loïc Gourvil, producteur de lait à Plougouven (Finistère, Bretagne) et gagnant du premier prix national du Concours Agroforesterie en catégorie Gestion en 2020 explique : « La production de 100 tonnes de bois sec par an équivaut à 36 000 litres de fioul/an. Cela nous permet de produire plus de sources de chauffage que nous n'en consommons. En plus, le chiffre d'affaires du bois vendu sur nos talus n'est pas imposable. C'est une incitation fiscale importante pour encourager les pratiques agroforestières. »*

**En permettant d'améliorer et de diversifier la production agricole, tout en contribuant activement à la restauration des écosystèmes et des paysages, l'agroforesterie est un des leviers à la disposition des agriculteurs pour parvenir à la triple performance économique, sociale et environnementale.**

**⇒ Découvrez les 11 lauréats locaux en lice pour la finale nationale**

## Prairies & Parcours : valoriser l'excellence agroécologique des prairies et leurs bienfaits

**Depuis 2014, le concours "Prairies & Parcours" du Concours Général Agricole (CGA) récompense le meilleur équilibre agroécologique rendu par des prairies dites "fleuries". La richesse floristique des herbages agit sur les caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.) et contribue à une production agricole de qualité, en même temps qu'elle contribue au maintien de la biodiversité (faune et flore).**

Le Concours des Pratiques Agro-écologiques "Prairies & Parcours" a été créé en 2010, à l'initiative des Parcs Nationaux de France et des Parcs Naturels Régionaux de France. Les Chambres d'agriculture France (APCA) ont rejoint le projet en 2013, pour accompagner l'ouverture du concours à l'ensemble du territoire national. En 2014, la démarche franchit une nouvelle étape, en intégrant la grande famille du Concours Général Agricole. Depuis lors, les Chambres d'agriculture France en assurent le pilotage opérationnel auprès de la soixantaine de territoires concernés chaque année, aux côtés de l'organisation du Concours Général Agricole et en concertation avec les autres partenaires nationaux et locaux, en s'appuyant sur les réseaux des Parcs Naturels Régionaux, de l'Office français de biodiversité, conservatoires botaniques, espaces naturels et autres réseaux affiliés.

Le concours récompense des prairies naturelles (non semées), riches et diversifiées en espèces végétales qui sont fauchées ou pâturées pour nourrir le bétail, et qui présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Il s'agit de prairies humides, de pelouses sèches, de pelouses de moyenne ou haute montagne, de parcours, de landes. Elles peuvent prendre une grande diversité de formes selon les territoires, en tant que prairies, landes ou pelouses plus ou moins sèches ou humides, embroussaillées ou boisées.

L'objectif est de valoriser le savoir-faire des agriculteurs et leur engagement dans le maintien de prairies permanentes à forte diversité floristique, des prairies qui ont une vocation agronomique de production, et qui en même temps favorisent l'accueil et la préservation de la biodiversité.

## **La diversité floristique contribue directement à la production en élevage et fournit des services écosystémiques.**

Les prairies naturelles couvrent un tiers de la surface agricole française et représentent, dans les massifs montagneux, l'essentiel de l'alimentation des herbivores. En plaine, la mécanisation a réduit la présence des prairies naturelles aux milieux à fortes contraintes de pente, de sol ou d'hydromorphie.

D'une part, les prairies fleuries offrent un fourrage apprécié des animaux. Elles sont une ressource mobilisée dans la construction des produits sous AOP car elles influent sur la qualité des laits, fromages et viandes. Le concours met ainsi à l'honneur le lien « qualité des prairies/qualité des produits » et contribue à une production agricole de qualité. Le concours favorise aussi la promotion et la commercialisation de produits sous signe de reconnaissance (AOP, IGP, Bio, marque Parcs régionaux, ...).

**Julien Bapt, producteur en Saint Nectaire dans le massif du Sancy (Puy-de-Dôme) :**

*« C'est vraiment là-dessus que l'on insiste quand on fait de la vente directe auprès du consommateur : ce que les vaches mangent, ce qu'il y a sur nos parcelles, on le retrouve directement dans le produit fini. »*

D'autre part, les prairies contribuent aussi à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité, en favorisant la présence d'oiseaux, de reptiles, de petits mammifères et d'insectes, et notamment ceux qui assurent la pollinisation (abeilles mellifères, pollinisateurs sauvages) et la protection naturelle des cultures.

Les prairies sont aujourd'hui reconnues pour offrir une large gamme de services écosystémiques, contribuant à l'alimentation des animaux, à la préservation des sols (érosion, épuration de l'eau), à l'adaptation au changement climatique (séquestration du carbone)... Ces services écosystémiques, y compris en plaine (accueil d'auxiliaires des cultures et de pollinisateurs) font que les prairies sont une ressource essentielle pour la construction de systèmes agroécologiques, et sont tributaires des pratiques des éleveurs.

### **La biodiversité garante de prairies productives et résilientes**

En contribuant à maintenir une grande diversité des espèces végétales au sein des prairies, les pratiques des éleveurs réduisent leur vulnérabilité face aux aléas climatiques. La reconnaissance du rôle des prairies s'inscrit dans les actions du Plan national Biodiversité publié en juillet 2018, qui soutiennent une agriculture agissant ainsi concrètement pour la biodiversité. Ce plan national lance d'ailleurs une expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE), qui permettront de mieux rémunérer les contributions environnementales apportées par le monde agricole.

**⇒ Découvrez les 21 lauréats locaux en lice pour la finale nationale**

Le Concours Général Agricole, le goût de l'excellence

[www.concours-general-agricole.fr](http://www.concours-general-agricole.fr)

Le concours des Pratiques Agro-écologiques [en vidéo](#)

Liste des lauréats nationaux de l'édition 2020, [disponible sur ce lien](#)

Les Chambres d'agriculture France (APCA) coordonnent le concours des Pratiques Agro-écologiques

Liens vers la [page élevage](#) et la [page agroforesterie](#)

Afac-Agroforesteries - Le réseau pour l'arbre et la haie

<https://afac-agroforesteries.fr/>

## Les membres du Comité d'orientation



## Les partenaires

